

Musique dans la liturgie catholique en France à la fin du XXe siècle, par Naji hakim, organiste international



in : *Musicae Sacrae Ministerium*, Anno XXXVII/XXXVIII — 2000/2001,

Malgré ce qu'annonce son nom, l'association « Art, Culture et Foi » qui siège à Paris, ne s'intéresse pas à la liturgie. Cette attitude paradoxale est le reflet de ce qui se passe aujourd'hui à grande échelle dans le paysage culturel catholique en France - l'art musical d'inspiration chrétienne a déserté la liturgie pour se réfugier au concert ou dans les enregistrements. Beaucoup de responsables liturgiques actuels, sans formation musicale technique ou esthétique, croient encore en une « *tabula rasa* », faisant fi de toute généalogie. Le nivellement par le bas est devenu la règle, afin que toute l'assemblée puisse participer. Qu'entend-t-on au juste par participer ? Est-il indispensable d'articuler les lèvres pour prier ? Pourquoi donc l'écoute du chant grégorien, des polyphonies ou de l'orgue deviennent aujourd'hui anti-liturgiques alors que nos pères nous ont transmis le feu de leur foi par ces mêmes gestes ? Aujourd'hui, les musiciens professionnels chrétiens ont été poussés dehors et remplacés par de braves fidèles qui n'ont que leur bonne volonté pour tout bagage musical. Après les deux mille ans d'histoire de l'Église Catholique Romaine, ponctuée d'innombrables chefs-d'oeuvre artistiques, musicaux en particulier, dus à des compositeurs maîtrisant parfaitement leur art au service de la liturgie, réalisons-nous bien le piètre aspect auquel est arrivé la liturgie actuelle, à quelques exceptions près ? Est-ce bien ce désolant témoignage de désert artistique que nous voulons que notre Église porte à l'extérieur ? Alors que, dans le même temps, d'autres Églises (anglicanes, luthériennes, ...) consacrent tous leurs soins à une liturgie de la beauté avec de vrais artistes chrétiens (départements d'enseignement musical liturgique en Allemagne ou en Angleterre, par exemple). Pourquoi faut-il aller à l'étranger pour

entendre des compositeurs du Moyen Age à nos jours, interprétés au sein de la liturgie?

Beaucoup attribuent ce délabrement à Vatican II. En fait, les objectifs de ce Concile n'étaient certainement pas d'arriver à ce résultat, qui n'est que la conséquence d'interprétations erronées. Voici en quels termes s'exprime Jean-Paul II dans une de ces lettres :

«Aujourd'hui, comme hier, les musiciens, les compositeurs, les chantres des chapelles liturgiques, les organistes et les instrumentistes d'églises doivent ressentir le besoin d'une formation professionnelle sérieuse et rigoureuse. Ils devront surtout être conscients du fait que chacune de leurs créations ou interprétations ne peuvent se soustraire à l'exigence d'être une oeuvre inspirée, correcte, attentive à la dignité esthétique, de sorte qu'elle se transforme en une prière d'adoration quand, au cours de l'action liturgique, elle exprime par le son le mystère de la foi.»

Hélas, on trouve de plus en plus d'écoles et de stages de musique liturgique par des gens incompetents, conçus par des amateurs pour des amateurs. Le choix du répertoire chanté n'est plus du ressort des musiciens de métier, les chanteurs professionnels sont purement et simplement non désirés, d'ailleurs la carte professionnelle de chanteur a été supprimée dans le diocèse de Paris ; les maîtres de chapelle deviennent de plus en plus rares. Ainsi, maîtres de chapelle ou chanteurs professionnels sont remplacés par des animateurs, laïques ou prêtres, le plus souvent sans formation musicale, ni voix, ni culture musicale. Pour ce qui est des nouveaux répertoires, on assiste aujourd'hui - conséquence du vide culturel - à une invasion de cantiques de mauvaise facture musicale et prosodique ne pouvant inspirer à tout véritable musicien que de l'aversion. Comment expliquer que dans l'église catholique romaine soient encore autorisés certains meneurs, irrespectueux des textes conciliaires, et suivis aveuglément par des communautés sectaires, ne trouvant rien de mieux que de travestir de banals enchaînements de type byzantin? Mais comment y voir l'universalité de l'Eglise? Plus de mélodie grégorienne, plus de polyphonie, plus de chant populaire, plus d'harmonie, plus de modulation, plus d'emprunt ; un véritable désert pour l'artiste et l'esthète chrétien. Beaucoup d'artistes ont laissé de fréquenter l'Eglise en raison de la décadence culturelle au sein de la liturgie. D'autres artistes de milieux non chrétiens sont refroidis à tout jamais de toute attirance vers la pratique religieuse, alors qu'il y a certainement parmi eux des Paul Claudel.

Les seuls musiciens professionnels difficiles à décaper du paysage liturgique restent les organistes. Et la raison en est simple. L'orgue est un instrument onéreux, encombrant et faisant partie d'un patrimoine artistique. On ne peut donc le confier qu'à des musiciens professionnels. Acceptés ou tolérés? Tolérés ou muselés?

Les organistes assistent souvent impuissants à des liturgies sans relief. Quand ils ne doivent pas accompagner les chants, on attend d'eux un simple fond musical, de même fonctionnalité que les musiques des commerces et super marchés ; classique, très doux et surtout très court pour permettre à l'assemblée de discuter à la sortie de la messe sans être dérangée. Ainsi l'orgue perd sa fonction de prière dans la liturgie. On ne l'écoute plus, on l'entend.

« *Que tout ce qui respire loue le Seigneur* » dit le Psaume 150. En admettant que soient autorisées toutes les formes de décadence imaginables dans la liturgie, il est difficilement compréhensible qu'en soient aujourd'hui exclus de manière tacite ou formelle le chant grégorien, les polyphonies, le répertoire pour orgue, trésor émanant du patrimoine ecclésial à travers les siècles. A une époque où l'Art tourne le dos aux valeurs spirituelles, l'un des premiers soucis de l'Eglise catholique devrait être d'ouvrir la porte aux artistes et d'abord au sein de la liturgie, au lieu de les ignorer ou de leur fermer la porte au nez. Dans le chapitre 31 du livre de l'Exode, extrait des prescriptions relatives à la construction du sanctuaire et à ses ministres, il est dit : " *Yahvé parla à Moïse et lui dit : « Vois, j'ai désigné nommément Beçaléel, fils de Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda. Je l'ai comblé de l'esprit de Dieu en habileté, intelligence et savoir pour toutes sortes d'ouvrages pour concevoir des projets et les exécuter en or, en argent et en bronze ;...»*

Mes suggestions sont les suivantes :

- Inclure une formation musicale, faisant partie d'un cursus de formation culturelle et artistique dans les séminaires.
- Restaurer de manière formelle la création de maîtrises ou chœurs professionnels dans les paroisses, sous la direction de maîtres de chapelle professionnels, à l'image de ce qui se pratique dans les pays voisins comme l'Angleterre ou l'Allemagne.
- Faire contrôler systématiquement tout le répertoire de chant liturgique dans les paroisses par des commissions exclusivement constituées de musiciens professionnels et approuvées par les conférences épiscopales.